

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Mercredi 05 Juillet 2017

Présents : Guy FABRE – Robert MISSIRE – Vincent GRIVOT – Christine PISANI – Michel DUCREUX
Nathalie PEGON – Yannick MONFRAY – Karine DUMAS – Olivier BURNICHON – Raphaël SUEUR
Franck ANDRE – Catherine BERNARD – Anne-Marie CREPET – Isabelle NOTIN – Romain COQUARD
Fabienne MATHÉLIN

Absents excusés : Laëtitia VERNE – Colette CHANNELLIERE – Alain BISSAY

Procuration de Colette CHANNELLIERE à Guy FABRE

Sous la présidence de M. Guy FABRE, le conseil municipal a :

- approuvé le remboursement par la société ALLIANZ, assureur de l'Association Football 81, des frais de remise en état du revêtement du sol de la salle polyvalente endommagé à l'occasion d'une manifestation organisée par cette association,
- retenu l'offre de l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des travaux prévus au programme voirie 2017, à savoir la réfection du parking de Granges Blanches, du chemin de Moncey, des trottoirs et de la rue de La Luminière,
- émis un avis favorable à la convention de partenariat avec l'Académie pour la fourniture de tablettes numériques à l'école primaire, investissement plafonné à 8 000 € qui bénéficiera d'une subvention de 50 % de l'Etat,
- autorisé M. le Maire à ouvrir un crédit de trésorerie pour honorer les dépenses liées à l'aménagement des 9 lots du lotissement « Arc-en-Ciel 2 »,
- approuvé la convention à passer avec le Centre de Gestion de la Loire pour l'étude d'un dossier de demande d'indemnités chômage déposée par un ancien agent communal,
- approuvé la décision modificative N° 1 du budget général 2017 consistant à ouvrir un crédit de 405 € au programme « chauffage / sol salle polyvalente »,
- émis un avis favorable à la décision modificative N° 1 du budget assainissement qui régularise les amortissements en dépenses / recettes,
- approuvé la modification du tableau des effectifs par la suppression de 2 postes d'ATSEM 2^{ème} classe et la création de 2 postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe,
- octroyé une subvention de 200 € à la M.J.C. de Feurs à titre de financement d'un projet solidaire avec un village du Maroc auquel va participer une adolescente domiciliée sur la commune,
- décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au comité de jumelage à titre de participation au financement des différentes manifestations organisées à l'occasion du 20^e anniversaire du jumelage entre la commune et Mertesdorf.

Le conseil municipal s'est retiré après le rapport des Adjointes sur les affaires courantes.